

# REGLEMENT PARTICULIERSPORTIF

## SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE <sup>ACO</sup> PAYS NORMAND ..... VISA LIGUE N° 5  
 Organise le 31 Mars 2019..... avec le concours du Karting de DEMOUILLE..... EN DATE DU 14/01/2019

Un slalom dénommé : SLALOM de CAEN-DEMOUILLE .....  
 Cette compétition compte pour : VISA FFSA N° 55  
 -La coupe de France des slaloms 2019 EN DATE DU 14/01/2019  
 -Le championnat de la Ligue Régionale du sport Automobile de Normandie  
 -Le Challenge de l'ASACO Pays Normand et ACO

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue..... sous le numéro ..... en date du ....., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro ..... en date du .....

**Organisateur technique**

Nom : ASACO Pays Normand  
 Adresse : 43 Rue de la Pépinière 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE  
 Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

**ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

**1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mme Sylvie QUERU	Licence n°14919
Commissaires Sportifs :	Mme Virginie LENGLINE	Licence n°193460
	Mr Jacky FRANCOISE	Licence n°115323
Directeur de Course :	Mr Jean Michel GUEGAN	Licence n°8072
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC :	Mme Chantal LEBELLE	Licence n°54921
Commissaires Techniques (B au minimum) :	Mr William QUERU	Licence n°14919
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Mme Danielle LE MASLE	Licence n°1087
Chronométrateurs (C au minimum) :	Mr Hervé HAREL	Licence n°230034
Médecin Responsable	Mr Didier PROD'HOMME	

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

**1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le Mercredi 27 MARS 2019 à 24 Heures  
 Publication de la liste des engagés le Jeudi 28 Mars 2019.....  
 Vérifications administratives le Samedi 30 Mars 2019 de 16 heures à 20 heures  
 Le Dimanche 31 Mars de 8 heures à 10 heures  
 Vérifications techniques le Samedi 30 Mars 2019 de 16 heures 15 à 20 heures 15  
 Dimanche 31 Mars 2019 de 8 heures à 10 heures 30  
 Lieu Parc Concurrents

ASACO PAYS NORMAND  
 2 Janvier 2019

REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS 2018

.....  
1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le Samedi 30 Mars 2019 à 17 heures

Lieu : Salle du Karting.....

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10 heures 30 heures

Essais non chronométrés le Dimanche 31 Mars de 8 heures 15 à 10 heures 20

Essais chronométrés le Dimanche 31 Mars de 10 heures 30 à 12 heures 20

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 heures 30

#### Course :

- 1<sup>ère</sup> manche le Dimanche 31 Mars 2019 de 13 heures à 14 heures 30
- 2<sup>ème</sup> manche le Dimanche 31 Mars 2019 de 14 heures 40 à 16 heures
- 3<sup>ème</sup> manche le Dimanche 31 Mars 2019 de 16 heures 10 à 18 heures 30
- etc

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le après l'arrivée du dernier concurrent vers 18 heures 30

Lieu Près du parc concurrent.....

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu Près du parc concurrent.....

Remise des prix le 31 Mars 2019 vers 19 heures,

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 10 heures 30.

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : Près du parc concurrent

#### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

*Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.*

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Asaco Pays Normand BP50062 14800 DEAUVILLE**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 27 Mars à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 150 €, réduits à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

).

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 10 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### 4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable).....
- Publicité optionnelle.....

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le Slalom de CAEN - DEMOUVILLE...

a le parcours suivant (voir plan) .....

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Piste De Karting

Arrivée : Piste de Karting

Longueur du parcours (de 800 à 2000 mètres) 1450 mètres.

### 6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés voir plan (préciser la répartition pour chacun des groupes).

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 16 heures, le Samedi 30 mars 2019

Les remorques devront être garées à voir plan

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

### 6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant toute la durée du Meeting au secrétariat

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant toute la durée du Meeting au PC Course.

Téléphone de permanence : 06 25 07 16 37

Centre de secours de CAEN :18

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1P. ORDRE DE DEPART

Voir règlement Standard des Slaloms

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Près du parc concurrents

### 7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Slaloms.

Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée **10 secondes de pénalité**

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure ou cumul de 2 des manches.

Les classements provisoires seront affichés après l'arrivée du dernier concurrent.

Seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe de la façon suivante :

- Aux trois premiers du SCRATCH
- Au premier de Groupe et Classe
- A la première Féminine
- Au premier de chaque Classe Loisir.

**NB** : Les coupes des Groupes et Classes ne sont pas cumulables

### 10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

### 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Le 31 Mars sur places vers 19 heures